



Permis de conduire Catégorie C

PUBLIC: Tout conducteur(trice) titulaire du Permis B français âgé de 21 ans minimum.

PREREQUIS :

- Titulaire du permis de conduire de la catégorie B français en cours de validité
- Apte médicalement (aptitude médicale auprès d'un médecin agréé par la Préfecture)
- Avoir l'ETG en cours de validité (obtenue depuis – de 5 ans)

DUREE et MODALITES : Présentiel. A partir de 77 heures, à définir après entretien individuel.

Nota : si l'épreuve ETG est à repasser, l'apprentissage se fera en distanciel.

Effectif : entre 8 et 14 participants

LIEU DE FORMATION : Plateau technique d'1 hectare ½ validé par les services de la DDTM, sur la commune de Villeneuve les Maguelone.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie sera active et participative. Elle alternera : les apports d'information du formateur et les mises en pratique sous forme d'exercices (interrogations orales et écrites), d'exercices de maniabilité du véhicule (manœuvres MA, MAR), et conduite sur route.

FORMATEURS : Tous diplômés et aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

DISPOSITIF DE SUIVI : Feuille d'émargements par ½ journée. Certificat de réalisation. Livret de formation
Pour la partie code : relevé de connexion

VALIDATION : Examen et validation par un Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Un entretien individuel vous est proposé afin de définir ensemble les moyens nécessaires à la faisabilité de votre projet de formation.

TARIF : Nous consulter – **Eligible au CPF 210**

Délai d'accès : nous consulter

CONTEXTE : La formation théorique est axée sur l'apprentissage des règles de conduite et des bons comportements en matière de sécurité routière correspondant au contenu du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

L'enseignement porte sur la manipulation et la maîtrise du véhicule hors et en circulation ainsi que sur le comportement en circulation

- Code RNCP/RS: Non inscrit
- Code Certif Info: 54660

OBJECTIFS GENERAUX :

Conduire un véhicule isolé de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes et de Poids Total Autorisé en charge (P.T.A.C). Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque ne dépassant pas 750 kg de P.T.A.C

CONTENU DE LA FORMATION :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
Compétence 2 : Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité
Compétence 3 : Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation
Compétence 4 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
Compétence 5 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
Evaluation des acquis et Synthèse du Stage

SANCTION : (Habilitation)

- Permis de conduire catégorie C si réussite aux épreuves (plateau et circulation)
- Sans niveau spécifique

CONDITION D'EXERCICE DE L'ACTIVITE

L'activité de cet emploi/métier s'exerce à bord de véhicules de plus de 3,5 tonnes pour le compte d'entreprises de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, d'entreprises de location de véhicules lourds avec conducteur, de l'armée, en contact avec le personnel d'exploitation, les clients, les services de douane, ... Elle varie selon le type de véhicule (citerne, bétailière, porte-voitures, ...), la nature du fret (produits dangereux, produits en vrac, animaux, ...) et la zone de trafic (régionale, nationale, internationale). L'activité peut s'exercer des fins de semaine, jours fériés, de nuit et impliquer un éloignement du domicile de plusieurs jours.

ACCES A L'EMPLOI METIER et POURSUITE DE FORMATION :

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) complétés par la Formation Initiale Minimale Obligatoire - FIMO- sont exigés. Un renouvellement périodique de la FIMO par la Formation Continue Obligatoire -FCO- est exigé tous les 5 ans. Une carte chronotachygraphe est obligatoire pour la conduite de véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes. Des habilitations spécifiques (certificats de formation ADR) peuvent être requises selon les produits transportés (produits pétroliers, radioactifs, ...).

FP_PermisC_MAJ160821

